

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu des articles 148 et 433.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) que :

Compte tenu de l'évolution épidémiologique, le Conseil de la MRC souhaite informer la population que si les conditions sanitaires le permettent, le public sera de nouveau autorisé à assister en personne aux rencontres, et ce, dans le respect des règles édictées par la Santé publique (distanciation, capacité salle, masque, etc.).

CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES CONSEIL DE LA MRC

TOUJOURS À VENIR POUR L'ANNÉE 2021

Août	25 août à 19h30
Septembre	15 septembre à 19h30
Octobre	20 octobre à 19h30
Novembre	24 novembre à 19h30

et ce en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 17 juin 2021.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Nancy BILODEAU, OMA

Greffière